



# COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

## Conseil Communal

Arzier-Le Muids le 21 mars 2019

### Rapport de la commission "ad hoc" relatif au préavis N° 06/2019 concernant la demande de financement de la réfection de la toiture du bâtiment Bâticom sis rue Pré-Morlot 1 à Arzier

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 12 mars 2019 à la commune d'Arzier-Le Muids, en présence de Monsieur le Municipal Christian Dugon et du Chef de Service Monsieur Alain Ghilardini que nous remercions chaleureusement pour leur disponibilité et leurs réponses à nos questions.

#### Commentaires généraux :

Bien que notre commission doive se prononcer sur la pertinence de l'investissement et donc statuer uniquement sur la nécessité d'entreprendre des travaux de réfection de la toiture, nous avons jugé toutefois opportun d'étudier l'aspect technique du dossier. Nous avons dès lors demandé des compléments d'informations manquants dans le préavis afin de vérifier le concept de mise en œuvre, à savoir :

- Coupe de principe concernant l'intervention / composition de la toiture
- Qualité et épaisseur de l'isolation prévue / étude thermique

Après analyse des informations complémentaires reçues de la part du Service des bâtiments, nous pouvons confirmer les points suivants :

- La pose de l'isolation prévue se fait sur la charpente existante sans toucher au peu d'isolation et au plafond en lambris bois existant. Cette mise en œuvre permet notamment de minimiser les nuisances pour les locataires qui peuvent ainsi rester dans leur logement.
- L'isolation prévue est de haute performance ( $U=0,15 \text{ w/m}^2/\text{K}$ ) et donne droit au maximum de la subvention qui est de 90.-/m<sup>2</sup>

Bien que la commission soit persuadée de la nécessité des travaux de réfections de la toiture, elle aurait toutefois souhaité que les éléments ci-dessus fassent partie intégrante du préavis avec notamment le montant de la subvention qui sera octroyé. Une information au Conseil sur le fond de rénovation du bâtiment (s'il existe) nous semble également opportune.

#### Propositions d'amendements :

Aucun

#### En conclusion :

Après avoir pris connaissance du Préavis Municipal N° 06/2019 en avoir débattu avec la Municipalité, la Commission a conclu à son acceptation tel que proposé.

La Commission ad hoc :

Président : M. Flavio BOSCARDIN

Membres : M. Frédéric BOY

M. Philippe ESSEIVA

Mme Sylviane JAQUET

M. Steve PELLATON

excusé